



PROCÈS-VERBAL
Séance du lundi 15 octobre 2018

L'an deux-mille-dix-huit, le 15 du mois d'octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

Présents :

Mmes et MM. BERTRAND Béatrice, HOTTON Anne, SOURDEAU Jean-Claude, PRATS Sylvie, BOURDIN Jean-Pierre, MARTEAU Josette, NAUDIN Thierry, SABIN Sophie, FRAYSSINES Marjorie, POT Ludovic, BESNARD Christelle, HERMENIER Stéphane, DEMION Pierre-Yves, COLLARD Cynthia, GUITTON Jean-Claude, BAUMIER Vincent, BESNARD Sylvie.

Absent(e-s) excusé(e-s) : BAUDOUIN Noël donnant pouvoir à BERTRAND Béatrice ; DAGON Stéphanie.

Absent(e-s) : Néant

Madame BESNARD Christelle est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11/09/2018

Le procès-verbal est adopté sans observation.

Ordre du jour :

1. Adoption du rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 06/09/2018;
2. SIEML – demande d'inscription sur le programme 2019 de rénovation de l'éclairage public du remplacement des lanternes vétustes équipées de lampe de type ballon fluorescent à vapeur de mercure ;
3. SIEML – fonds de concours ;
4. SIEML – extension du réseau d'éclairage public rue des Grands Champs ;
5. Vivy 2 – activité pêche ;
6. AFR Vivy-Neuillé – subvention pour la mise à disposition d'animateurs sur la pause méridienne de l'année scolaire 2018-2019 ;
7. Location de l'espace de loisirs des Bassauges – tarifs pour les associations de la commune de Longué-Jumelles ;
8. Proposition d'admission d'impayés en non-valeur.

Questions diverses

- Rapport des vice-présidents des commissions municipales.

DCM n°2018-10-066 - approbation du rapport définitif de la C.L.E.C.T. du 06-09-2018 relatif aux transferts de charge entre la commune de Vivy et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,
- VU le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire du 06 septembre 2018,
- CONSIDERANT :
 - Que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a été créée entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges.
 - Que la C.L.E.C.T. de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire s'est réunie le 06 septembre 2018 afin de valoriser les charges transférées par les communes vers la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ainsi que les charges rétrocédées par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire vers les communes, au 1er janvier 2018.
 - Que le rapport de la C.L.E.C.T. joint en annexe précise la méthodologie mise en œuvre afin de valoriser au plan financier les transferts susvisés.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) qui a été adopté par cette dernière. En effet, selon les dispositions de la loi, la C.L.E.C.T. remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux. Compte tenu du dernier Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire fixé au 13 décembre 2018, le rapport doit être adopté par les Conseils Municipaux avant le 30 novembre 2018.

Madame le Maire précise que Vivy est concerné par l'enseignement musical pour 5 748,85 € et la compétence GEMAPI/hydraulique pour 17 270,92 €. Madame le Maire précise que les communes ont transféré le montant des charges figurant à l'EPCI. Ces charges viendront en diminution des Attribution de Compensation de l'EPCI à la commune.

Par la suite, et sur la base du rapport adopté, le Conseil Communautaire délibérera sur les attributions de compensation définitives versées aux communes. En tout état de cause, les montants des attributions de compensation, selon les dispositions de la loi, ne font pas l'objet d'un vote par le Conseil Municipal des communes. En effet, seul le Conseil Communautaire peut délibérer sur le montant des attributions de compensation.

Le Conseil Communautaire pourra procéder à des révisions dérogatoires des attributions de compensation par rapport à l'évaluation de la C.L.E.C.T. comme mentionné dans le rapport.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés:

- APPROUVE le rapport définitif de la C.L.E.C.T. du 06 septembre 2018 joint en annexe,
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et de signer toutes pièces relatives à cette décision.

DCM n°2018-10-067 - Demande d'inscription sur le programme 2019 de rénovation du SIEML de l'éclairage public pour le remplacement des lanternes vétustes équipées de lampes BF

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur SOURDEAU rappelle au Conseil Municipal l'objectif du SIEML d'éradiquer les lampes de type ballon fluorescent (BF) à vapeur de mercure. Sur Vivy, environ 25 lanternes sont concernées, pour un montant estimé à 16 200 € HT à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés:

- CONFIRME son souhait de participer au programme de rénovation du SIEML de l'éclairage public 2019 pour l'ensemble des lanternes et/ou candélabres concernés ;
- CONFIRME le mode de financement souhaité par fonds de concours à hauteur de 50 % à charge de la collectivité ;

- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et de signer toutes pièces relatives à cette décision.

DCM n°2018-10-068 - Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages réalisées entre le 1er septembre 2017 et le 31 août 2018 sur le réseau de l'éclairage public.

- VU l'article L. 5212-26 du CGCT,
- VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés:

ARTICLE 1

La collectivité de VIVY décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP378-17-95	Vivy	188,23 €	75%	141,17 €	14 12 2017
EP378-17-96	Vivy	523,88 €	75%	392,91 €	21 12 2017
EP378-18-100	Vivy	225,14 €	75%	168,86 €	05 02 2018
EP378-18-97	Vivy	163,94 €	75%	122,96 €	25 01 2018
EP378-18-103	Vivy	471,60 €	75%	353,70 €	29 08 2018

Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1er septembre 2017 et le 31 août 2018

- Montant de la dépense 1 572,79 euros TTC
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML **1 179,59 euros TTC.**

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

- Le Président du SIEML,
- Madame le Maire de VIVY
- Le Comptable de la Collectivité de VIVY

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2018-10-069 - SIEML - desserte du secteur d'habitation rue des Grands Champs.

Madame le Maire rappelle que le SIEML estime l'ensemble des opérations comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	A LA CHARGE DE LA COMMUNE
Réseaux basse tension	9 764,66 €
Éclairage public	13 630,80 €
Contrôle éclairage public	111,41 €
Génie civil télécommunications	6 557,64 €
TOTAL	30 064,51 €

Madame le Maire précise que ces opérations ont déjà été examinées en Conseil Municipal. Néanmoins, une délibération est nécessaire pour effectuer leur mandatement.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE lesdites opérations et lesdites estimations,
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2018-10-070 - Vivy 2 - activité pêche.

Monsieur NAUDIN rappelle que dans le cadre du partenariat avec la LPO, TPPL, le Conseil Départemental, le PNR et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, le plan d'eau « VIVY 2 » a pour vocation de devenir une réserve ornithologique.

Avant d'entamer l'aménagement d'un tel espace, l'ensemble des partenaires demandent à la commune de se positionner sur l'activité pêche dans ce périmètre.

Monsieur BAUMIER exprime son inquiétude concernant l'indépendance de la gestion communale du site vis-à-vis des partenaires; mais aussi son incertitude du respect de l'interdiction de l'activité pêche par les tiers.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 abstention et 17 voix pour :

- **ESTIME** que l'activité pêche est incompatible avec une réserve ornithologique ;
- **DECIDE** d'interdire l'activité pêche sur Vivy 2 ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2018-10-071 - AFR Vivy-Neuillé - subvention de fonctionnement pour la pause méridienne.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la nouvelle semaine scolaire, l'AFR Vivy-Neuillé met à disposition 4 animateurs sur la pause méridienne.

À ce titre, une subvention de fonctionnement à l'association est proposée comme suit :

À verser un une seule fois en 2018	À verser un une seule fois en 2019	TOTAL
7 378 € (40%)	11 067 € (60%)	18 445 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** cette subvention de fonctionnement ainsi que sa modulation proposée ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2018-10-072- location espace de loisirs des Bassauges - tarifs 2019**Article 1 :**

Madame le Maire rappelle les tarifs préférentiels votés par délibérations du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2002 et 28 avril 2004 : la gratuité d'une location de la salle des Bassauges par année civile aux associations suivantes, l'électricité et les ordures ménagères restant à leur charge :

Gratuit 1 fois/an :

1. Association de Parents d'Élèves de l'École Publique
2. Association de Parents d'Élèves de l'École Privée
3. Vivy-Festif
4. École de musique
5. Les Joyeux Retraités
6. Chorale à travers Champs
7. Association Culture et Loisirs
8. Authion Entente Basket-Ball (AEBB)
9. Avant-garde Pétanque Vivy
10. Entente Vivy-Brain Tennis
11. Entente Vivy-Gennes Tennis de Table
12. Association Sportive Vivy Neuillé Football
13. Rando Vivy Allonnes
14. Association Familles Rurales de VIVY
15. ADMR du Pays Allonnais
16. Jumelage Affiniam Solidarité
17. Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
18. L'Age d'or
19. L'association de claquettes « Claqn'swing »
20. AVBL Association Vivy Badminton Loisir
21. Conseil paroissial domicilié au Presbytère de Vivy représenté par l'Association Diocésaine

Gratuit 1 Week-end/an

1. Théâtre l'Arlequin Vétusien
2. Harmonie
3. Comité des Fêtes
4. AGVO Gym et Danse

50 % (1/2 tarif) du tarif Résident la Commune 1 fois/an (la 1^{ère} location)

1. Société l'Avenir
2. Société l'Union
3. Associations Allonnaises (pendant les travaux du foyer rural)
4. Associations de Longué-Jumelles (pendant les travaux de la salle Émile JOULAIN)

50% du tarif hors commune

1. Les J.A.C.O. d'Anjou

1 fois/an : structure au tarif d'un vin d'honneur petite salle

1. Office du Tourisme de Saumur.

ARTICLE 2 :Gratuit toute l'année :

1. Réunions politiques durant les périodes électorales sauf pour les élections présidentielles.

La caution de 400 euros reste demandée à toutes les associations.

ARTICLE 3 :

Les tarifs de location sont définis comme suit :

Activités	Location	Habitants de Vivy ou Structure communale	Résidents hors commune Structure extra-communale
Repas ou danse	Petite salle seule		
	1 ^{er} jour	180 € + 20 € O.M.	275 € + 20 € O.M.
	2 ^{ème} jour	80 €	115 €
	Petite + Grande salles		
	1 ^{er} jour	470 € + 20 € O.M.	820 € + 20 € O.M.
	2 ^{ème} jour	170 €	300 €
Vin d'Honneur ou réunion	Pour 1 journée		
	Petite salle seule	120 € + 20 € O.M.	185 € + 20 € O.M.
	Petite + Grande salles	210 € + 20 € O.M.	370 € + 20 € O.M.
Activité commerciale	Pour 1 journée		
	Petite salle seule	∅	380 € + 20 € O.M.
	Petite + Grande salles	∅	1 100 € + 20 € O.M.
Caution remboursable	Pour toute location	800 €	1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les tarifs de locations de l'espace de loisirs des Bassauges pour l'année 2019 comme en dispose l'article 3 de la présente délibération.
- **ACCEPTE** les dispositions relatives des tarifs préférentiels aux structures indiquées sur la présente délibération.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM n°2018-10-073- admission en non-valeur

Sur proposition du comptable public par courrier explicatif du 13/09/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes s'élevant à 419,11 €
- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune au c/ 6541
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

Questions diverses

Commission municipale communication – information – accueil - culture, vice-présidente Mme Anne HOTTON

Madame HOTTON présente les projets en cours. Une pré-cérémonie du 11 novembre sera organisée le vendredi 9 novembre avec des élèves des écoles publique et privée de Vivy.

SMIPE - Mercredi 3 octobre 2018 – Anne HOTTON

- Participation au Téléthon : Une convention est prise entre le syndicat et l'association française de lutte contre les myopathies afin de faire participer les enfants à la création de décoration de Noël, en réemployant les déchets du quotidien voués à être jetés, pour ensuite les vendre au profit de l'association.
- Partenariat avec les écoles : Plusieurs demandes de projets pédagogiques émanant des écoles et d'associations des parents d'élèves ont été déposées auprès d syndicat. Il s'agira de collecter les journaux et les magazines pendant une période de 15 jours. Le syndicat reversera 35€ par tonne collectée.
- Sortie : La commune des Essarts forme une commune nouvelle avec Langeais. Le comité valide la sortie de la commune des Essarts puisque celle-ci a adhéré au SMICTON du Chinonais.
- Extension de la déchèterie de BENAIS : La commission s'est réunie le 19 septembre pour l'analyse des offres. Après étude, l'entreprise RTL a été retenue par le SMIPE.
- Journal infos déchets : Le syndicat a décidé de reprendre l'édition de son journal « infos déchets ». La prochaine parution aura lieu ce mois-ci avec comme thème : zéro déchet

Prochainement, Vivy sortira du SMIPE et intégrera avec Saumur Val de Loire

Rue Nationale

Les travaux de raboutage de la rue Nationale seront réalisés le 31/10/2018 et les enrobés seront réalisés à partir du 05/11/2018 jusqu'au 08/11/2018. Par conséquent, la circulation sera difficile malgré une gestion par alternat.

Dans le cadre de l'aménagement des espaces verts, la société Premier Tech a offert à la commune 50 m³ de terre végétale, soit 1/3 du volume total.

Commission municipale sports, vice-président M. Thierry NAUDIN

M. NAUDIN informe les membres du Conseil des différentes assemblées générales connues des associations sportives.

Dates à retenir :

- Lundi 22/10/2018, réunion de préparation de la cérémonie du 11 novembre ;
- Lundi 05/11/2018, réunion de préparation de la cérémonie du 11 novembre ;
- Mardi 06/11/2018 à 18h, commission « cantine » ;
- lundi 19/11/2018 à 20h, commission communication ;
- Vendredi 07/12/2018 - remise de prix du concours des maisons fleuries ;
- Mardi 11/12/2018 – repas des aînés – espace de loisirs des Bassauges ;
- Vendredi 11/01/2019 – Vœux du Maire de Vivy – espace de loisirs des Bassauges à 19h.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 12 novembre 2018 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h33.

Délibérations du 15 octobre 2018

Numéro	Date	Objet
2018-10-066	15/10/2018	approbation du rapport définitif de la C.L.E.C.T. du 06-09-2018 relatif aux transferts de charge entre la commune de Vivy et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
2018-10-067	15/10/2018	Demande d'inscription sur le programme 2019 de rénovation du SIEML de l'éclairage public pour le remplacement des lanternes vétustes équipées de lampes BF
2018-10-068	15/10/2018	Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages réalisées entre le 1er septembre 2017 et le 31 août 2018 sur le réseau de l'éclairage public
2018-10-069	15/10/2018	SIEML - desserte du secteur d'habitation rue des Grands Champs
2018-10-070	15/10/2018	Vivy 2 - activité pêche
2018-10-071	15/10/2018	AFR Vivy-Neuillé - subvention de fonctionnement pour la pause méridienne
2018-10-072	15/10/2018	location espace de loisirs des Bassauges - tarifs 2019
2018-10-073	15/10/2018	admission en non-valeur

BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
BAUDOUIN Noël <i>1^{er} adjoint</i>	Absent excusé donnant pouvoir à BERTRAND Béatrice
HOTTON Anne <i>2^{ème} adjointe</i>	
SOURDEAU Jean-Claude <i>3^{ème} adjoint</i>	
PRATS Sylvie <i>4^{ème} adjointe</i>	
BOURDIN Jean-Pierre <i>5^{ème} adjoint</i>	
MARTEAU Josette <i>Conseillère municipale</i>	
NAUDIN Thierry <i>Conseiller municipal délégué</i>	
SABIN Sophie <i>Conseillère municipale</i>	
FRAYSSINES Marjorie <i>Conseillère municipale</i>	
POT Ludovic <i>Conseiller municipal</i>	
BESNARD Christelle <i>Conseillère municipale</i>	
HERMENIER Stéphane <i>Conseiller municipal</i>	
DEMION Pierre-Yves <i>Conseiller municipal</i>	
COLLARD Cynthia <i>Conseillère municipale</i>	
GUITTON Jean-Claude <i>Conseiller municipal</i>	
BAUMIER Vincent <i>Conseiller municipal</i>	
DAGON Stéphanie <i>Conseillère municipale</i>	Absente excusée
BESNARD Sylvie <i>Conseillère municipale</i>	